AVIS DE DOMICILIATION

Je choisis la périodicité suivante :	☐ **mensuel**	☐ **trimestriel**
	☐ **semestriel**	☐ **annuel**

Le soussigné (au nom de qui les factures sont établies)

nom :
rue, n° :
code postal, localité :

référence ou n° d'abonné

Si cette domiciliation est destinée exclusivement à encaisser les frais dans le cadre de la Medi-Card®, veuillez mentionner 'MC' après la référence svp.

prie la firme (qui établit les factures)

nom :	DKV BELGIUM
rue, n° :	BLD BISCHOFFSHEIMLAAN 1-8
code postal, localité	1000 BRUXELLES / BRUSSEL

d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes les factures

auprès de l'institution financière

nom :
rue, n° :
code postal, localité :

par le débit du compte n°:

			-								-		

au nom
- du soussigné
- de (*)

Nom :
rue, n° :
code postal, localité :

Localité : Date :
Pour accord, le titulaire de compte (*) Signature,

(*) Exigé seulement si le titulaire de compte n'est pas le destinataire de facture.

RESERVE A L'INSTITUTION DOMICILE

La domiciliation mentionnée ci-dessus a été acceptée sous le n° :

Date :
Signature :

NUMERO DE DOMICILIATION
| | | - | | | | | | | - | |
NUM. D'IDENTIFIC. DU CREANCIER
00000059188

INFORMATION DESTINEE AU TITULAIRE DE COMPTE

1. Le paiement sera exécuté pour autant qu'il y ait provision suffisante et disponible au compte.
2. Il est possible que des factures soient encore présentées pour paiement dans les prochains jours. Elles doivent être payées comme par le passé.
3. Chacune des parties concernées peut révoquer la domiciliation. Si vous désirez révoquer cette domiciliation, adressez-vous à votre institution financière. Le cas échéant, prévenez le débiteur au nom duquel les factures sont établies.
   La révocation deviendra effective au plus tard 10 jours ouvrables bancaires après la remise de l'avis de révocation. L'institution financière en avisera le créancier. Si l'institution financière révoque la domiciliation, elles vous en avisera ainsi que le créancier.
   Le cas échéant, il vous appartiendra de prévenir le débiteur.
   En cas de révocation par le créancier, celui-ci préviendra directement le débiteur des factures.

Een ondernemingvan de ERGO verzekeringsgroep. Ondernemingtoegelaten onder nr. 0739 om de tak 2 -ziekte- te beoefenen. - Une entreprise du groupe d'assurances ERGO. Entreprise agréée sous le n° 0739 pour la branche 2 -maladie-.